



# **Implanet**

Exercice clos le 31 décembre 2025

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

ERNST & YOUNG Audit



## Implanet

Exercice clos le 31 décembre 2025

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Implanet,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Implanet relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 2.1 Principe d'établissement des comptes » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement ANC n° 2022-06.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 2.1 « Principe d'établissement des comptes » de l'annexe des comptes annuels fait état des hypothèses et des éléments retenus par votre société pour justifier et qualifier l'application du principe de continuité d'exploitation. Nous avons examiné ces hypothèses et ces éléments et apprécié l'information donnée en annexe à ce titre. Nous avons notamment pris connaissance des solutions dont dispose votre société pour poursuivre le financement de son activité, du plan de trésorerie à douze mois préparé par votre société, et des conditions de financement convenues avec le groupe Sanyou Medical afin d'apprécier l'application du principe de continuité d'exploitation aux comptes annuels 2025.

La note 3.2 « Immobilisations financières » de l'annexe des comptes annuels expose les principes et les méthodes d'évaluation et de dépréciation relatifs aux titres de participation et aux créances concernant les filiales de votre société. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Votre société constitue des dépréciations de stocks selon les modalités décrites dans la note 4 « Stocks » de l'annexe des comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses utilisées par votre société pour calculer la dépréciation des stocks et à vérifier les calculs effectués.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

### ■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.



Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

#### ■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

#### ■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bordeaux, le 26 mars 2026

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit

Signed by:  


Edouard Mas

## COMPTES SOCIAUX ETABLIS EN NORMES FRANÇAISES

### BILAN – ACTIF

IMPLANET		31/12/2025			31/12/2024
Bilan - Actif en K€	Notes	Valeurs Brutes	Amort. Prov.	Valeurs nettes comptables	Valeurs nettes comptables
Capital souscrit non appelé					
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
Frais de développement					
Concessions, brevets, droits similaires	3.1	399	392	6	
Immobilisations incorporelles en cours	3.1	33		33	33
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
Terrains					
Constructions					
Installations techniq., matériel, outillage	3.1	2 961	1 900	1 061	406
Autres immobilisations corporelles	3.1	386	378	8	11
Immobilisations corporelles en cours	3.1				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>					
Participations	3.2	16 410	11 012	5 399	5 399
Autres immobilisations financières	3.2	68		68	68
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>20 257</b>	<b>13 682</b>	<b>6 575</b>	<b>5 917</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>					
Matières premières, approvisionnements	4	58		58	103
Produits finis	4				2
Marchandises	4	4 789	299	4 490	3 166
Avances, acomptes versés/commandes		16		16	15
<b>CREANCES</b>					
Créances clients & comptes rattachés	5	305	39	266	402
Autres créances	5	3 326	2 508	818	2 409
Charges constatées d'avance	5	32		32	46
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	6				
Disponibilités	6	2 596		2 596	991
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>		<b>11 122</b>	<b>2 846</b>	<b>8 276</b>	<b>7 134</b>
Prime de remboursement des obligations					
Ecart de conversion actif		123		123	43
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>31 502</b>	<b>16 528</b>	<b>14 975</b>	<b>13 093</b>

## BILAN – PASSIF

IMPLANET		31/12/2025	31/12/2024
	Notes		
<b>Bilan - Passif en K euros</b>			
Capital social ou individuel	7	1 438	1 250
Primes d'émission, de fusion, d'apport	7	6 447	7 186
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles		5	17
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau			
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		<b>(4 947)</b>	<b>(4 603)</b>
Subventions d'investissements			
Provisions réglementées	9	313	249
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>3 257</b>	<b>4 098</b>
Provisions pour risques	10	123	111
Provisions pour charges			
<b>TOTAL PROVISIONS</b>		<b>123</b>	<b>111</b>
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11	3 083	3 175
Emprunts et dettes financières diverses	12	24	298
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13	7 555	4 028
Dettes fiscales et sociales	13	875	1 113
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	13	36	129
Produits constatés d'avance		14	6
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>11 586</b>	<b>8 749</b>
Ecarts de conversion passif		8	135
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>14 975</b>	<b>13 093</b>

(1) Les « Emprunts et dettes financières divers » sont exclusivement constitués d'un prêt lié à un contrat d'assurance prospection couvrant les zones Allemagne et Royaume-Uni pour 24 K€ (41 K€ au 31 décembre 2024).

## COMPTE DE RESULTAT

IMPLANET	Notes	31/12/2025 12 mois	31/12/2024 12 mois
<b>Compte de résultat en K euros</b>			
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Ventes de marchandises	15	7 389	4 943
Production vendue	15	363	677
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>		<b>7 752</b>	<b>5 620</b>
Production stockée		(2)	-
Production immobilisée		1 014	365
Subventions		6	-
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		252	127
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		-	-
Autres produits		32	53
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>9 055</b>	<b>6 166</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Achats de marchandises		5 933	4 417
Variation de stock de marchandises		(1 347)	(1 419)
Achats matières premières et autres approvisionnements		28	72
Variations de stock de matières premières et autres approvisionnements		45	(4)
Autres achats et charges externes		2 996	2 739
Impôts, taxes et versements assimilés		50	37
Salaires		2 481	2 491
Cotisations sociales		1 223	1 192
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>			
Dotations aux amortissements sur immobilisations		294	144
Dotations aux provisions sur actif circulant		188	61
Dotations aux provisions pour risques et charges		4	69
Valeur comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		-	-
Autres charges		167	(23)
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>12 063</b>	<b>9 777</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(3 008)</b>	<b>(3 611)</b>
Produits financiers	16	1 298	3 992
Charges financières	16	3 184	5 780
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>(1 886)</b>	<b>(1 788)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>(4 894)</b>	<b>(5 400)</b>
Produits exceptionnels	17	-	879
Charges exceptionnelles	17	64	141
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>(64)</b>	<b>738</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		-	-
Impôts sur les bénéfices	18	(12)	(59)
<b>BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE</b>		<b>(4 947)</b>	<b>(4 603)</b>

*(Sauf indication contraire, les montants mentionnés dans cette annexe sont en milliers d'euros, excepté pour les données relatives aux actions. Certains montants peuvent être arrondis pour le calcul de l'information financière contenue dans les états financiers annuels. En conséquence, les totaux dans certains tableaux peuvent ne pas correspondre exactement à la somme des chiffres précédents.)*

### **Note 1 : Présentation de l'activité et des évènements majeurs**

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes annuels faisant partie intégrante des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Chacun des exercices présentés a une durée de douze mois couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Les états financiers au 31 décembre 2025 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 24 février 2026.

#### **1.1 Information relative à la Société et à son activité**

Créée en décembre 2006, Implanet est une société de technologies médicales fabriquant des implants haut de gamme destinés à la chirurgie orthopédique et distribuant du matériel médical technologique (SMTP et robotique).

Son activité se décline autour d'une solution innovante destinée à améliorer le traitement des pathologies rachidiennes (JAZZ®) et d'un système de fixation hybride Jazz Spinal System™, se caractérisant par une solution complète de vis pédiculaires, co-développée avec la société Shanghai Sanyou Medical Co., Ltd (« Sanyou Medical ») dans le cadre du partenariat technologique conclu en novembre 2022. Ces gammes sont complétées des gammes de produits proposées par la société Orthopaedic & Spine Development (OSD) acquise en mai 2021 (vis thoraco-lombaires, cages et plaques cervicales). La plateforme d'orthopédie d'IMPLANET repose notamment sur la traçabilité de ses produits.

Protégé par 4 familles de brevets internationaux, JAZZ® a obtenu l'autorisation réglementaire 510(k) de la Food and Drug Administration (FDA) aux États-Unis, le marquage CE, l'autorisation Anvisa au Brésil et l'homologation par la CFDA en Chine.

La société Implanet SA, ci-après dénommée la « Société », établit des comptes consolidés selon les normes IFRS en tant que société mère du groupe.

Adresse du siège social :

Technopole Bordeaux Montesquieu – Allées François Magendie – 33650 MARTILLAC

La Société est cotée depuis le 25 novembre 2013 et a procédé au transfert de cotation de ses actions depuis le marché réglementé d'Euronext à Paris (compartiment C) vers le système multilatéral de négociation en continu d'Euronext Growth le 11 juillet 2017.

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés : 493 845 341 RCS de BORDEAUX

## 1.2 Evènements marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2025

### Avril 2025

- IMPLANET a exposé ses solutions innovantes dans le rachis aux côtés des solutions robotiques de nouvelle génération d'8i Robotics lors du congrès AANS à Boston.
- IMPLANET a obtenu un financement sous la forme d'un nouveau prêt en fonds de roulement à court terme auprès de Shanghai Pudong Development Bank (« SPD Bank ») d'un montant total de 4,75 millions RMB, soit environ 0,57 M€, d'une durée de 12 mois, remboursable in fine, sans constitution de garantie et destiné aux paiements des fournisseurs et autres dépenses opérationnelles dont le remboursement est garanti par Sanyou Medical.

### Juillet 2025 :

- Obtention de l'homologation de sa gamme innovante JAZZ par la CFDA en Chine.

### Septembre 2025 :

- Signature avec TINAVI Medical Technologies un contrat de distribution exclusif du TiRobot® destiné à la chirurgie du rachis.

### Novembre 2025 :

- Succès de l'augmentation de capital d'un montant de 4,49 M€ par émission de 17.942.989 actions nouvelles, permettant d'accélérer le déploiement de sa stratégie et d'étendre la visibilité financière à plus de 12 mois ;
- Signature avec 8i Robotics Inc. un accord de partenariat pour l'évaluation clinique d'un robot assisté par le chirurgien destiné à la chirurgie du rachis.

### Décembre 2025 :

- Réalisation des premières interventions chirurgicales utilisant le système JAZZ® en Chine.

## 1.3 Incertitudes géopolitiques

La Société pourrait être impactée directement ou indirectement par les incertitudes géopolitiques relatives au conflit russo-ukrainien, au conflit au Moyen-Orient et à la hausse des droits de douanes américain.

### 1.3.1 Conflit en Ukraine

La guerre en Ukraine déclenchée par les forces russes le 24 février 2022 a des conséquences économiques et financières importantes au niveau mondial. Les sanctions qui visent la Russie ont des incidences significatives pour les sociétés ayant des activités ou un lien d'affaires avec la Russie.

Au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2025, la Société n'a pas d'activité ou de lien d'affaires avec la Russie.

Toutefois, les activités de la Société pourraient être impactées par les conséquences directes ou indirectes du conflit qu'il n'est pas possible de quantifier avec précision à ce jour.

La Société pourrait notamment être exposée de plusieurs façons :

- Problèmes d'approvisionnements notamment sur des métaux (titane...) ou des polymères ;

- Hausse des coûts de production des produits en lien avec l'augmentation des matières premières et de l'énergie.

Les effets sur l'exercice 2025 sont restés toutefois limités.

### 1.3.2 Conflit au Moyen-Orient

Le 28 février 2026, le conflit au Moyen-Orient s'est intensifié avec l'entrée en guerre des Etats-Unis et d'Israël contre l'Iran.

Les impacts économiques et financiers de ce conflit sur les activités de la Société sont difficilement quantifiables avec précision à ce jour.

### 1.3.3 Evolution des tarifs douaniers

Dans un contexte actuel d'instabilité géopolitique et macroéconomique, une éventuelle augmentation des droits de douane sur les produits médicaux pourrait impacter négativement la compétitivité et les résultats du Groupe dans certaines régions du monde.

Les impacts de ces évolutions sont difficilement quantifiables avec précision à ce jour.

## Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

---

### **2.1 Principe d'établissement des comptes**

Les comptes de la Société ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28) et les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 : Règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au PCG tel qu'amendé par le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022.

Selon le règlement ANC 2022-06 applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, le résultat exceptionnel comporte uniquement les produits et charges relatives à un évènement majeur et inhabituel ainsi qu'aux écritures comptables d'origine purement fiscale, comme les amortissements dérogatoires.

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2024 n'a pas fait l'objet d'un retraitement pour se conformer à cette nouvelle définition et son détail est présenté en note 18.

Les autres impacts liés à la première application du règlement ANC 2022-06 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 sont les suivant :

- La rubrique des "charges constatées d'avance" a été reclassée d'un poste dédié après les disponibilités jusqu'en 2024 vers la rubrique « Créances » à compter de 2025 ;
- Les produits de cession et la VNC des actifs cédés sont présentés en résultat courant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 alors que ces montants étaient auparavant classés en résultat exceptionnel. La VNC des actifs cédés a représenté 5 K€ en 2025.

Hormis les incidences en termes de présentation mentionnées ci-dessus, la première application du règlement ANC 2022-06 au 1<sup>er</sup> janvier 2025 n'a pas eu d'impact significatif pour la Société au niveau de la présentation de ses états financiers.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Le conseil d'administration a arrêté les comptes annuels 2025, actant une perte de 4,9 M€ en estimant que la Société sera en mesure de pouvoir couvrir les besoins de financement des opérations prévues jusqu'à fin décembre 2025 compte tenu notamment des éléments et hypothèses suivants :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles et placements financiers du groupe pour 3 M€ ;
- La mise en œuvre de facilités de paiement et le soutien financier du groupe Sanyou Medical ;
- Les prévisions de consommation de trésorerie sur la base des hypothèses actuelles d'activité et des développements commerciaux anticipés avec Sanyou Medical sur les exercices 2026 et 2027

Sur la base de ces éléments et hypothèses, le conseil d'administration estime ainsi disposer d'un fonds de roulement suffisant pour les 12 prochains mois.

La Société continue à étudier différentes solutions pour financer ses développements de marché et sa croissance à moyen terme. Ces solutions pourraient, sans être restrictives, prendre la forme de placements privés auprès d'investisseurs, la réalisation d'augmentations de capital, la mise en place d'emprunt obligataires, l'obtention de financements publics.

## **2.2 Opérations en devises étrangères**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est inscrite au bilan dans les postes « écarts de conversion » actifs et passifs. Les écarts de conversion actif font l'objet d'une provision pour risques et charges d'un montant équivalent.

En application du règlement 2015-05 de l'ANC, les gains et pertes de change sur les créances et les dettes commerciales sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation.

## **2.3 Crédit d'Impôt Recherche et innovation**

Des crédits d'impôt recherche et innovation sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

Les crédits d'impôt recherche et innovation sont présentés dans le compte de résultat au crédit de la ligne « impôts sur les bénéfices ».



La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création et du crédit impôt innovation depuis l'exercice 2019.

#### **2.4 Frais de recherche et développement**

Les frais de recherche et développement sont enregistrés en charges.

## Note 3 : Immobilisations incorporelles, corporelles et financières

### 3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

#### Principes comptables

##### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de licences et de développement de logiciels.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Elles sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation par la Société, soit :

Éléments	Durées d'amortissement
Licences et développement de Logiciels	1 à 3 ans – Linéaire
Progiciel comptable et de gestion (SAP)	3 à 5 ans – Linéaire

##### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Éléments	Durées d'amortissement
Ancillaires	3 ans à 5 ans – Linéaire
Installations techniques, matériel et outillages	5 ans – Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements	5 ans – Linéaire
Matériel de transport	5 ans – Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 ans – Linéaire
Mobilier	4 à 7 ans – Linéaire

Les ancillaires sont des instruments chirurgicaux spécifiques destinés à permettre la pose d'implants. Ces derniers sont présentés en immobilisations corporelles lorsqu'ils sont mis à la disposition d'un établissement de santé.

Dans le cas contraire, ils figurent en stocks et sont considérés comme étant disponibles à la vente.

## Synthèse

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en K euros)	31/12/2024	Acquisitions	Cessions & mises au rebut	31/12/2025
Frais de développement	-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	390	9	-	399
Immobilisations incorporelles en cours	33	-	-	33
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>423</b>	<b>9</b>	<b>-</b>	<b>431</b>
Installations techniques, matériel et outillages industriels	2 206	1 023	268	2 961
Installations générales, agencements, aménagements	87	-	-	87
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	294	5	-	299
Immobilisations corporelles en cours	0	-	-	0
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>2 587</b>	<b>1 028</b>	<b>268</b>	<b>3 347</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 010</b>	<b>1 037</b>	<b>268</b>	<b>3 778</b>

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en K euros)	Durée d'utilisation	Mode d'amortis- sement	31/12/2024	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Cessions & mises au rebut	31/12/2025	Valeurs nettes 31/12/2025
Frais de développement			-	-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 à 5 ans	Linéaire	390	2	-	392	6
Immobilisations incorporelles en cours			-	-	-	-	33
<b>Total immobilisations incorporelles</b>			<b>390</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>392</b>	<b>39</b>
Installations techniques, matériel et outillages industriels	3 à 5 ans	Linéaire	1 800	284	184	1 900	1 061
Installations générales, agencements, aménagements	5 ans	Linéaire	87	-	-	87	-
Matériel de transport	5 ans	Linéaire	-	-	-	-	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	4 à 7 ans	Linéaire	283	8	-	291	8
Immobilisations corporelles en cours			-	-	-	-	0
<b>Total immobilisations corporelles</b>			<b>2 170</b>	<b>292</b>	<b>184</b>	<b>2 278</b>	<b>1 069</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>2 560</b>	<b>294</b>	<b>184</b>	<b>2 670</b>	<b>1 108</b>

Les installations techniques, matériel et outillages sont principalement composés des ancillaires mis en services lors de leur mise à disposition dans les établissements de santé.

## 3.2 Immobilisations financières

### Principes comptables

Les titres de participation sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition additionnés des frais éventuels. Leur valeur est examinée annuellement, par référence à leur valeur d'utilité qui tient compte notamment de la rentabilité actuelle et prévisionnelle de la filiale concernée via un test de dépréciation sur la base de flux de trésoreries actualisés et de la quote-part de capitaux propres détenue. Une dépréciation est, le cas échéant, constatée par voie de provision, si la valeur d'utilité devient inférieure au coût d'acquisition.

Les frais d'acquisition des titres de participation font l'objet d'un amortissement dérogatoire selon la règle énoncée au paragraphe 9. Provisions réglementées.

Les prêts et créances sont évalués à leur valeur nominale. Ces éléments sont, si nécessaire, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur d'utilité à la date de clôture de l'exercice.

Les actions propres sont quant à elles comparées à leur valeur probable de négociation et dépréciées si nécessaires.

### Synthèse

<b>VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS (Montants en K euros)</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>Acquisitions</b>	<b>Cessions</b>	<b>31/12/2025</b>
Autres participations	16 410	-	-	16 410
Autres immobilisations financières	68	-	-	68
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>16 479</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>16 479</b>

<b>AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (Montants en K euros)</b>	<b>Durée d'utilisation</b>	<b>Mode d'amortisse ment</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>Augmentations : Dotations de l'exercice</b>	<b>Diminutions</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>Valeurs nettes 31/12/2025</b>
Autres participations			11 012	-	-	11 012	5 399
Autres immobilisations financières			0	-	-	0	68
<b>Total</b>			<b>11 012</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>11 012</b>	<b>5 467</b>

Les immobilisations financières sont constituées essentiellement de :

- des titres de participation de la filiale Implanet America Inc. pour 11 786 K€, ayant fait l'objet d'une recapitalisation par compensation de comptes courants pour un montant de 4 525 K€ en 2024 et dépréciés à hauteur de 8 787 K€ à fin 2025 ;
- des titres de participation de la filiale Orthopaedic Spine Development (OSD), dont 100% des titres ont été acquis le 18 mai 2021 pour un montant de 4 276 K€, auquel doivent s'ajouter des frais d'acquisition pour un montant total de 322 K€ et dépréciés à hauteur de 2 200 K€ à fin 2025 ;
- des titres de participation de la filiale Implanet GmbH pour 25 K€, dépréciés en totalité pour 25 K€ à fin 2025 ;
- des titres de participation de la filiale Madison SASU (société dormante) pour 1 K€ ;
- de dépôts de garantie versés dans le cadre de contrats de location simple des locaux français.

## Contrat de liquidité

Suite à son introduction en bourse sur le marché réglementé Euronext à Paris, la Société a signé dans un premier temps le 20 novembre 2013 un contrat de liquidité avec la Banque Oddo et Cie afin de limiter la volatilité « intra day » de l'action Implanet.

Ce contrat a été transféré chez TSAF – Tradition Securities And Futures en date du 1er décembre 2017. Il a été enfin mis fin au contrat de liquidité au 31 janvier 2023. La Société n'a donc plus de titre auto-détenu.

## Note 4 : Stocks

### Principes comptables

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et matières premières comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation de stocks est déterminée de façon statistique à partir d'un délai de consommation moyen des produits en stocks et son impact potentiel sur la durée restante jusqu'à la date de péremption desdits produits (dates d'expiration).

### Synthèse

STOCKS (Montants en K euros)	31/12/2025	31/12/2024	
Stocks de matières premières	58	103	
Stocks de marchandises	3 739	2 718	
Stock de produits semi-finis	0	2	
Stocks d'ancillaires et d'instruments	1 050	728	
<b>Total brut des stocks</b>	<b>4 847</b>	<b>3 551</b>	
<b>DEPRECIATIONS DES STOCKS</b> (Montants en K euros)	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>Méthode utilisée pour le calcul de la dépréciation</b>
Dépréciation des stocks de matières premières	0	(1)	
Dépréciation des stocks de marchandises	(287)	(202)	Provision statistique et provision liée aux produits périmés (cf. paragraphe principes comptables)
Dépréciation des stocks d'ancillaires et d'instruments	(12)	(78)	Provision au cas par cas si défectueux ou en cas de changement de gammes
<b>Total dépréciation des stocks</b>	<b>(299)</b>	<b>(281)</b>	
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE DES STOCKS</b> (Montants en K euros)	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>	
<b>Total net des stocks</b>	<b>4 548</b>	<b>3 270</b>	

### Composition des stocks

Les stocks de matières premières sont essentiellement constitués de composants en polymère, des notices produits et d'emballages.

Les stocks de marchandises sont principalement composés des différentes catégories d'implants pour l'arthroscopie et le rachis.

Les stocks d'ancillaires et d'instruments sont constitués du matériel neuf disponible à la vente et non mis à la disposition des établissements de santé.

## Note 5 : Créances

### Principes comptables

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées au cas par cas par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les autres créances comprennent la valeur nominale du crédit d'impôt recherche qui est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées.

### Synthèse

#### 5.1 Créances clients

<b>CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES (Montants en K euros)</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Créances clients et comptes rattachés	305	441
<b>Total brut des créances clients et comptes rattachés</b>	<b>305</b>	<b>441</b>
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés	(39)	(39)
<b>Total dépréciation des créances clients et comptes rattachés</b>	<b>(39)</b>	<b>(39)</b>
<b>Total net des créances clients et comptes rattachés</b>	<b>266</b>	<b>402</b>

Les produits de la Société sont vendus à des hôpitaux publics et privés, et à des distributeurs (dont la filiale Implanet America Inc.). Le risque de défaillance a été évalué comme faible.

La dépréciation des créances client est établie au cas par cas en fonction du risque estimé de non-recouvrement.

Sur l'exercice 2025, aucune créance irrécouvrable n'a été comptabilisée en charges.

## 5.2 Détails des créances et ventilation par échéance

Le tableau ci-après détaille les composantes du poste « Créances » au 31 décembre 2025 avec les ventilations à un an au plus ou plus d'un an :

(Montants en K euros)	31/12/2025		
	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Autres immobilisations financières	68	-	68
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>68</b>	<b>-</b>	<b>68</b>
<b>De l'actif circulant</b>			
Créances clients (1)	305	305	
Personnel et comptes rattachés	21	21	
Etat - dont Crédit Impôt Recherche et Innovation (2)	12		12
Taxe sur la valeur ajoutée	136	136	
Fournisseurs débiteurs	17	17	
Factor - fonds de garantie	108	108	
Factor - réserve disponible et autres créances	124	124	
Groupe (3)	2 924	373	2 551
Autres débiteurs	0	-	
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>3 647</b>	<b>1 084</b>	<b>2 563</b>
Charges constatées d'avance	32	32	
<b>Total général</b>	<b>3 746</b>	<b>1 115</b>	<b>2 631</b>

(1) Les créances clients douteuses ou litigieuses représentent 43 K€.

(2) En l'absence de résultat imposable, la créance sur l'Etat relative au Crédit d'Impôt Recherche 2025 de 12 K€ est remboursable à l'issue des trois années.

(3) Les créances groupe sont essentiellement relatives aux filiales Implanet America Inc et O.S.D. Ces créances sont dépréciées à hauteur de 2 508 K€, soit une augmentation de 553 K€ par rapport au 31 décembre 2024.

## 5.3 Détail des charges constatées d'avance

Le montant des charges constatées d'avance par nature s'analyse comme suit :

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (Montants en K euros)	31/12/2025	31/12/2024
Locations mobilières et immobilières	3	4
Assurances	-	-
Maintenance informatique	12	17
Honoraires	8	4
Diverses charges d'exploitation	8	9
Charges financières	-	12
<b>Total des charges constatées d'avance</b>	<b>32</b>	<b>46</b>

Le montant des charges constatées d'avance ne concerne que des charges d'exploitation.

## Note 6 : Valeurs mobilières de placement et trésorerie

### Principes comptables

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

Les provisions pour dépréciation éventuelle sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

### Synthèse

Le tableau ci-dessous présente le détail des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie nette :

(Montants en K euros)	31/12/2025	31/12/2024
	Valeur d'usage	Valeur d'usage
Comptes à terme	-	-
Comptes bancaires et caisse	2 596	991
<b>Total Valeurs Mobilières de Placement et Trésorerie nette</b>	<b>2 596</b>	<b>991</b>

## Note 7 : Capitaux propres

### 7.1 Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres sur l'exercice 2025 s'analyse comme suit :

IMPLANET Variation des capitaux propres Montant en K euros	Capital Nombre d'actions	Capital	Primes d'émission	Report à nouveau	Réserves et résultat	Provisions réglementées	Capitaux propres
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>124 968 484</b>	<b>1 250</b>	<b>7 186</b>	<b>0</b>	<b>(4 586)</b>	<b>249</b>	<b>4 099</b>
Affectation du résultat 2024		-	(4 603)	-	4 603	-	-
Résultat net 2025		-	-	-	(4 947)	-	(4 947)
Conversion des obligations	-	-	-	-	-	-	-
Emission d'actions	17 942 989	179	4 306	-	-	-	4 486
Frais relatifs à l'émission d'actions		-	(451)	-	-	-	(451)
Exercice de BSA	-	-	6	-	-	-	6
Attribution d'AGA	907 498	9	-	-	(9)	-	-
Imputation en réserves indisponibles		-	3	-	(3)	-	-
<b>Sous total</b>	<b>143 818 971</b>	<b>1 438</b>	<b>6 447</b>	<b>0</b>	<b>(4 942)</b>	<b>249</b>	<b>3 193</b>
Provisions réglementées		-	-	-	-	64	64
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>143 818 971</b>	<b>1 438</b>	<b>6 447</b>	<b>0</b>	<b>(4 942)</b>	<b>313</b>	<b>3 257</b>

L'assemblée générale ordinaire du 11 avril 2025 a décidé d'affecter les pertes 2024 de 4 602 859,93€ sur le compte « primes d'émission ».

### Mouvements du capital social

Au cours de l'exercice 2025, la Société a constaté :

- Constatation à l'issue de la période d'acquisition des droits de l'attribution définitive d'une partie des actions gratuites attribuées par le conseil d'administration du 11 juillet 2024 ayant conduit à l'émission de 907 498 actions d'une valeur de 0,01€ par prélèvement sur la réserve indisponible ;
- Une augmentation de capital en novembre 2025 d'un montant total de 4 486 K€ ayant conduit à l'émission de 17 942 989 actions d'une valeur nominale de 0,01€.

### 7.2 Composition du capital social et détail par catégories d'actions



COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	31/12/2025	31/12/2024
<b>Capital (en K euros)</b>	1 438	1 250
<b>Nombre d'actions</b>	143 818 971	124 968 484
dont Actions ordinaires	143 818 971	124 968 484
<b>Valeur nominale (en euros)</b>	0,01 €	0,01 €

Au 31 décembre 2025, le capital social s'élevé à 1.438.189,71 €. Il est divisé en 143.818.971 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,01 €.

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE »), Stock-Option octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société et non encore exercés.

### Gestion du capital

La politique de la Société consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et de soutenir le développement futur de l'activité.

La société a mis fin au contrat de liquidité en date du 31 janvier 2023.

### 7.3 Distribution de dividendes

La Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au cours des exercices présentés.

## Note 8 : Instruments de capitaux propres

### 8.1 Bons de souscriptions d'actions

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans			
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice initial	Prix d'exercice ajusté (1) (2) (3) (4) (5)
BSA 07/2015	CA du 15/07/2015	44 699	10 ans	2,890 €	107,755 €
BSA 07/2016 T1	CA du 11/07/2016	56 000	10 ans	1,330 €	49,419 €
BSA 09/2017	CA du 19/09/2017	60 000	10 ans	0,660 €	25,640 €
BSA 01/2018	CA du 23/01/2018	120 000	10 ans	0,650 €	25,251 €
BSA 09/2019	CA du 09/09/2019	400 000	10 ans	0,076 €	2,859 €
BSA 07/2025	CA du 16/07/2025	600 000	10 ans	0,169 €	0,168 €

(1) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2016, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016).

(2) Suite au regroupement par l'Assemblée Générale de la Société du 25 mars 2019 et sur usage de sa délégation par le conseil d'administration le 11 décembre 2019, avec effet au 3 février 2020, quarante bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.

(3) Suite à la réduction de capital non motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions (décision du conseil d'administration du 19 septembre 2023), le prix de souscription des bons a fait l'objet d'une diminution de 0,09€.

(4) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en février 2024, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,02 (décision du Directeur Général par délégation du conseil d'administration du 2 février 2024).

(5) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2025, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,006 (décision du Directeur Général par délégation du conseil d'administration du 3 novembre 2025).

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits			31/12/2025	
				Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits
BSA 07/2015	1/3 au 1/07/2016	1/3 au 1/07/2017	1/3 au 1/07/2018	-	-
BSA 07/2016 T1	1/3 au 1/07/2017	1/3 au 1/07/2018	1/3 au 1/07/2019	30 000	-
BSA 09/2017	1/3 au 19/09/2018	1/3 au 19/09/2019	1/3 au 19/09/2020	40 000	-
BSA 01/2018	1/3 au 1/02/2019	1/3 au 1/02/2020	1/3 au 1/02/2021	20 000	-
BSA 09/2019	1/3 au 1/09/2020	1/3 au 1/09/2021	1/3 au 1/09/2022	300 000	-
BSA 07/2025	1/3 au 1/07/2026	1/3 au 1/07/2027	1/3 au 1/07/2028	-	600 000
				<b>390 000</b>	<b>600 000</b>

Les BSA attribués à des administrateurs sont sujets à une condition de présence des bénéficiaires au conseil d'administration de la Société. S'agissant des BSA attribués aux consultants et en cours d'acquisition, ils pourront être acquis dans la mesure où leur contrat conclu avec la Société soit demeuré en vigueur toute l'année calendaire précédant la date considérée.

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation				31/12/2025	Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites (1)
		31/12/2024	Attribués	Exercés	Caducs		
BSA 07/2015	CA du 15/07/2015	28 500			(28 500)	-	-
BSA 07/2016 T1	CA du 11/07/2016	30 000				30 000	807
BSA 09/2017	CA du 19/09/2017	40 000				40 000	1 025
BSA 01/2018	CA du 23/01/2018	20 000				20 000	513
BSA 09/2019	CA du 09/09/2019	300 000				300 000	7 695
BSA 07/2025	CA du 16/07/2025		600 000			600 000	603 600
<b>Total</b>		<b>418 500</b>	<b>600 000</b>	<b>-</b>	<b>(28 500)</b>	<b>990 000</b>	<b>613 640</b>

(1) Suite aux ajustements de parité tels que décrits ci-avant

## 8.2 Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans			
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice initial	Prix d'exercice ajusté (1) (2) (3) (4) (5)
BSPCE 03/2016	CA du 24/03/2016	370 000	10 ans	1,500 €	55,656 €
BSPCE 07/2016 T1	CA du 11/07/2016	209 488	10 ans	1,330 €	49,419 €
BSPCE 01/2018	CA du 23/01/2018	417 000	10 ans	0,650 €	25,251 €
BSPCE 09/2019	CA du 09/09/2019	3 675 000	10 ans	0,076 €	2,859 €
BSPCE 11/2020	CA du 13/11/2020	200 000	10 ans	0,831 €	0,722 €

(1) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2016, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016).

(2) Suite au regroupement par l'Assemblée Générale de la Société du 25 mars 2019 et sur usage de sa délégation par le conseil d'administration le 11 décembre 2019, avec effet au 3 février 2020, quarante bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.

- (3) Suite à la réduction de capital non motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions (décision du conseil d'administration du 19 septembre 2023), le prix de souscription des bons a fait l'objet d'une diminution de 0,09€.
- (4) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en février 2024, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,02 (décision du Directeur Général par délégation du conseil d'administration du 2 février 2024).
- (5) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2025, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,006 (décision du Directeur Général par délégation du conseil d'administration du 3 novembre 2025).

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits	31/12/2025	
		Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits
BSPCE 03/2016	1/3 au 1/04/2017    1/3 au 1/04/2018    1/3 au 1/04/2019	307 000	-
BSPCE 07/2016 T1	1/3 au 01/07/2016    1/3 au 1/07/2017    1/3 au 1/07/2018	156 854	-
BSPCE 01/2018	1/3 au 1/02/2019    1/3 au 1/02/2020    1/3 au 1/02/2021	250 000	-
BSPCE 09/2019	30% à la signature d'un contrat de partenariat, 30% à la signature d'un financement ou d'un accord stratégique, 40% à la réalisation des programmes clés de la société (20% à l'obtention du marquage US FDA de l'implant Mariner Jazz Cap et 20% à l'obtention du marquage US FDA de l'implant Madison EVO)	509 000	-
BSPCE 11/2020	50% au 1er janvier 2022 et 50% au 1er janvier 2023 (sous condition de la signature d'un contrat d'acquisition d'une société avant le 31 décembre 2021)	152 500	-
		<b>1 375 354</b>	<b>-</b>

Les BSPCE sont sujets à une condition de présence des bénéficiaires au sein de la Société en tant que salarié ou mandataire social.

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation				31/12/2025	Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites (1)
		31/12/2024	Attribués	Exercés	Caducs		
BSPCE 03/2016	CA du 24/03/2016	307 000				307 000	8 266
BSPCE 07/2016 T1	CA du 11/07/2016	158 407			(1 553)	156 854	4 214
BSPCE 01/2018	CA du 23/01/2018	256 000			(6 000)	250 000	6 409
BSPCE 09/2019	CA du 09/09/2019	524 000			(15 000)	509 000	13 055
BSPCE 11/2020	CA du 13/11/2020	152 500				152 500	156 480
<b>Total</b>		<b>1 397 907</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(22 553)</b>	<b>1 375 354</b>	<b>188 424</b>

(1) Suite aux ajustements de parité tels que décrits ci-avant

### 8.3 Stock-option

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans			
		Nombre total de bons attribués	Durée d'exercice	Prix d'exercice	Prix d'exercice ajusté (1) (2) (3) (4) (5)
Stock option 07/2015	CA du 15/07/2015	22 500	10 ans	2,660 €	99,128 €
Stock option 01/2018	CA du 23/01/2018	22 500	10 ans	0,650 €	25,151 €
Stock option 09/2019	CA du 09/09/2019	500 000	10 ans	0,078 €	2,922 €
Stock option 11/2020	CA du 13/11/2020	31 500	10 ans	0,831 €	0,719 €
Stock option 07/2024	CA du 07/11/2024	550 000	10 ans	0,110 €	0,108 €

- (1) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2016, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016).
- (2) Suite au regroupement par l'Assemblée Générale de la Société du 25 mars 2019 et sur usage de sa délégation par le conseil d'administration le 11 décembre 2019, avec effet au 3 février 2020, quarante bons antérieurement attribués à cette date donnaient droit de souscrire 1 action.
- (3) Suite à la réduction de capital non motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions (décision du conseil d'administration du 19 septembre 2023), le prix de souscription des bons a fait l'objet d'une diminution de 0,09€.
- (4) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en février 2024, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,02 (décision du Directeur Général par délégation du conseil d'administration du 2 février 2024).
- (5) Suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription en novembre 2025, les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,01 (décision du Directeur Général par délégation du conseil d'administration du 3 novembre 2025).

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits	31/12/2025	
		Nombre de bons exerçables	Nombre de bons en cours d'acquisition des droits
Stock option 07/2015	1/3 au 1/09/2016 1/3 au 1/09/2017 1/3 au 1/09/2018	-	-
Stock option 01/2018	1/3 au 1/02/2019 1/3 au 1/02/2020 1/3 au 1/02/2021	20 000	-
Stock option 09/2019	30% à la signature d'un contrat de partenariat, 30% à la signature d'un financement ou d'un accord stratégique, 40 % à la réalisation des programmes clés de la société (20% à l'obtention du marquage US FDA de l'implant Mariner Jazz Cap et 20% à l'obtention du marquage US FDA de l'implant Madison EVO)	60 000	-
Stock option 11/2020	100% à la signature d'un contrat d'acquisition avant le 31 décembre 2021	30 000	-
Stock option 07/2024	25% au 31 mars 2025 sous condition de présence, 25% au 31 mars 2025 sous condition d'un chiffre d'affaires USA supérieur à \$3,3M, 25% au 31 mars 2026 sous condition d'un chiffre d'affaires USA supérieur à \$5,5M et 25% au 31 mars 2027 sous condition d'un chiffre d'affaires USA supérieur à \$9,1M	137 500	137 500
		<b>247 500</b>	<b>137 500</b>

Les stock-options sont sujets à une condition de présence des bénéficiaires au sein de la Société en tant que salarié.

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation				31/12/2025	Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites (1)
		31/12/2024	Attribués	Exercés	Caducs		
Stock option 07/2015	CA du 15/07/2015	10 000			(10 000)	-	-
Stock option 01/2018	CA du 23/01/2018	20 000				20 000	515
Stock option 09/2019	CA du 09/09/2019	76 000			(16 000)	60 000	1 545
Stock option 11/2020	CA du 13/11/2020	30 000				30 000	30 906
Stock option 07/2024	CA du 07/11/2024	412 500			(137 500)	275 000	277 750
<b>Total</b>		<b>548 500</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(163 500)</b>	<b>385 000</b>	<b>310 716</b>

(1) Suite aux ajustements de parité tels que décrits ci-avant

#### 8.4 Actions Gratuites

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans émis :

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans		
		Nombre total d'AGA attribués	Prix de l'action à la date d'émission	Valorisation totale IFRS2 initiale (en K€)
AGA 07/2024	CA du 11/07/2024	1 650 000	0,109 €	180

La période d'acquisition des droits des plans émis est la suivante :

Type	Période d'acquisition des droits	31/12/2024	31/12/2025
		Nombre d'AGA en cours d'acquisition des droits	Nombre d'AGA en cours d'acquisition des droits
Actions gratuites 07/2024	33.33% au 11 juillet 2025 sous condition de présence 5.00 % au 11 juillet 2025 à l'obtention de l'homologation FDA 510(k) pour le JSS 5.00% au 11 juillet 2025 à l'obtention du marquage CE / MDR pour le JSS 12.50% au 11 juillet 2025 en cas d'atteinte d'un CA consolidé pour 2024 supérieur à €10 millions 16.67% au 31 Décembre 2025 sous condition de présence 27.50% au 31 Mars 2026, en cas d'atteinte d'un CA consolidé pour 2025 supérieur à €16 millions	1 443 750	443 752

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation				31/12/2024	Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites
		31/12/2024	Attribués	Emises	Caducs		
AGA 07/2024	CA du 11/07/2024	1 443 750	-	907 498	82 500	453 752	453 752
<b>Total</b>		<b>1 443 750</b>	<b>-</b>	<b>907 498</b>	<b>82 500</b>	<b>453 752</b>	<b>453 752</b>

La valeur des actions toujours en cours d'acquisition des droits retenues comme assiette de la contribution patronale est assise sur la valeur de l'action à la clôture de l'exercice 2025, soit 0,1985€.

## 8.5 Instruments de capitaux propres attribués à des dirigeants

	Décision d'émission et d'attribution	Type	Attribués et susceptibles d'être souscrits	Définitivement acquis ou exercés	Caducs	Exerçables à la clôture 31/12/2025	Nombre d'actions pouvant être souscrites (1)
	24/03/2016	BSPCE	140 000			140 000	3 770
	11/07/2016	BSPCE	112 601			112 601	3 032
	23/01/2018	BSPCE	70 000			70 000	1 795
Ludovic Lastennet	09/09/2019	BSPCE	800 000		(640 000)	160 000	4 104
	13/11/2020	BSPCE	54 500			54 500	55 923
	11/07/2024	Actions Gratuites	390 000	(214 502)	(68 250)	107 248	107 248
	<b>TOTAL</b>		<b>1 567 101</b>	<b>(214 502)</b>	<b>(708 250)</b>	<b>644 349</b>	<b>175 872</b>
Benjamin Letienne	11/07/2024	Actions Gratuites	315 000	(173 249)	(55 125)	86 626	86 626
	<b>TOTAL</b>		<b>315 000</b>	<b>(173 249)</b>	<b>(55 125)</b>	<b>86 626</b>	<b>86 626</b>

(1) Après ajustement du nombre d'actions susceptibles de résulter de l'exercice des BSPCE et du prix d'exercice des BSPCE à la suite des augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires successives, conformément à l'article L.228-99 du code de commerce. Les bons ont fait l'objet d'un ajustement de parité de 1,05 en novembre 2016 (décision du conseil d'administration du 17 novembre 2016) puis de 1,02 en février 2024 (décision du Directeur Général par délégation du conseil d'administration du 2 février 2024), puis enfin de 1,006 en novembre 2025 (décision du Directeur Général par délégation du conseil d'administration du 3 novembre 2025).

## Note 9 : Provisions réglementées

### Principes comptables

Les amortissements dérogatoires sur frais d'acquisition de titres de participation sont calculés sur une période de 5 ans selon le mode linéaire.

Dans le cadre du rachat de la société OSD, la Société a supporté des frais d'acquisition à hauteur de 322 K€.

PROVISIONS REGLEMENTEES (montant en K euros)	31/12/2025			
	Montant début exercice	Dotations	Reprises avec objets	Montant fin exercice
Frais acquisition OSD	249	64	-	313
	-	-	-	-
<b>Total provisions réglementées</b>	<b>249</b>	<b>64</b>	<b>-</b>	<b>313</b>

## Note 10 : Provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation

### Principes comptables

#### Provisions pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

La Société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la Société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la Société en s'appuyant notamment sur la base des demandes, des obligations légales et des positions des avocats.

PROVISIONS (montant en K euros)	31/12/2025				
	Montant début exercice	Dotations	Reprises avec objets	Reprises sans objets	Montant fin exercice
Provisions pour risques	69	4	70	3	-
Provisions pour pertes de change	43	80	-	-	123
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>111</b>	<b>84</b>	<b>70</b>	<b>3</b>	<b>123</b>
	Montant début exercice	Dotations	Reprises avec objets	Reprises sans objets	Montant fin exercice
Provisions sur autres participations	11 012	-	-	-	11 012
Provisions sur immobilisations financières	-	-	-	-	-
Provisions sur stocks et en-cours	281	200	182	-	299
Provisions sur comptes clients	39	-	-	-	39
Provisions sur autres créances	1 955	1 717	1 163	-	2 508
<b>Total provisions pour dépréciations</b>	<b>13 286</b>	<b>1 917</b>	<b>1 345</b>	<b>-</b>	<b>13 858</b>
<b>Total général</b>	<b>13 398</b>	<b>2 001</b>	<b>1 415</b>	<b>3</b>	<b>13 981</b>

La Société a comptabilisé une dépréciation complémentaire de 1 450 K€ sur sa créance vis-à-vis de sa filiale américaine Implanet America, partiellement compensée par :

- Une reprise de dépréciation de -459 K€ sur sa créance vis-à-vis de sa filiale OSD, à la suite de l'abandon de créance à caractère financier d'un montant de 700 K€ ; et
- Une reprise de dépréciation de -438 K€ sur sa créance vis-à-vis de sa filiale allemande Implanet GmbH dans le cadre de sa liquidation amiable.

#### Provisions pour dépréciations

- Cf. Note 3.2 pour les dépréciations des immobilisations financières
- Cf. Note 4 pour les dépréciations de stocks
- Cf. Note 5 pour les dépréciations de créances

### Note 11 : Emprunts auprès des établissements de crédit

#### Principes comptables

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

La Société a mis en place en décembre 2024 un prêt de fonds de roulement à court terme auprès de SPD Bank d'un montant total de 15,2 millions RMB (environ 2 millions d'euros) d'une durée de 12 mois au taux de 3,1%. La Société a remboursé ce prêt de fonds de roulement à court terme fin novembre 2025.

IMPLANET a obtenu un second financement sous la forme d'un nouveau prêt en fonds de roulement à court terme auprès de SPD Bank d'un montant total de 4,75 millions RMB, soit environ 0,57 M€, d'une durée de 12 mois, remboursable in fine, sans constitution de garantie et destiné aux paiements des fournisseurs et autres dépenses opérationnelles



En décembre 2025, faisant suite au remboursement fin novembre du premier prêt de fonds de roulement à court terme, la Société a mis en place en décembre 2025 un nouveau prêt de fonds de roulement à court terme auprès de SPD Bank d'un montant total de 15,2 millions RMB (environ 1,85 millions d'euros) d'une durée de 12 mois au taux de 2,55%.

Le remboursement de ces deux prêts est garanti par Sanyou Medical.

## Synthèse

EVOLUTION DES EMPRUNTS BANCAIRES (montant en K euros)	Emprunt BPI 07/2019-1	Emprunt BPI 07/2019-2	Emprunt PGE 04/2020	Emprunt PGE 06/2020	Emprunt PGE 11/2020	Emprunt PGE 12/2020	Emprunt SPDB 11/2024	Emprunt SPDB 04/2025	Emprunt SPDB 11/2025	Total
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>350</b>	<b>120</b>	<b>293</b>	<b>325</b>	<b>122</b>	<b>307</b>	-	-	-	<b>1 516</b>
(+) Encaissement							2 000			2 000
(-) Remboursement	(75)	(23)	(81)	(75)	(24)	(69)				(347)
(+/-) Autres mouvements										-
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>275</b>	<b>98</b>	<b>211</b>	<b>250</b>	<b>98</b>	<b>238</b>	<b>2 000</b>	-	-	<b>3 169</b>
(+) Encaissement								567	1 845	2 412
(-) Remboursement	(125)	(38)	(100)	(125)	(41)	(85)	(1 856)			(2 369)
(+/-) Autres mouvements							(144)	10	3	(131)
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>150</b>	<b>60</b>	<b>111</b>	<b>125</b>	<b>57</b>	<b>153</b>	<b>(0)</b>	<b>577</b>	<b>1 848</b>	<b>3 081</b>

Les emprunts souscrits auprès des établissements de crédit ont les caractéristiques suivantes :

CARACTERISTIQUES DES EMPRUNTS	Emprunt 07/2019-1	Emprunt 07/2019-2	Emprunt PGE 04/2020	Emprunt PGE 06/2020	Emprunt PGE 11/2020	Emprunt PGE 12/2020	Emprunt SPDB 11/2024	Emprunt SPDB 04/2025	Emprunt SPDB 12/2025
Etablissement bancaire	BPI	BPI	Courtois	BPI	BPI	Courtois	SPD Bank	SPD Bank	SPD Bank
Objet	(2)	(3)	(4)	(4)	(4)	(4)	(1)	(1)	(1)
Montant nominal (en K€)	400	150	400	400	130	350	2 000	567	1 845
Durée	7 ans	7 ans	12 Mois + avenant amortissement sur 5 ans à compter 04/2023	12 Mois + avenant amortissement sur 5 ans à compter 09/2023	12 Mois + avenant amortissement sur 5 ans à compter 03/2024	12 Mois + avenant amortissement sur 5 ans à compter 01/2024	12 Mois in fine	12 Mois in fine	12 Mois in fine
Fin des remboursements	06/2027	12/2027	01/2027	03/2027	06/2027	09/2027	12/2025	04/2026	12/2026
Taux d'intérêt	1,02% par an	4,84% par an	1,25% par an	2,25% par an	2,25% par an	1,25% par an	3,1% par an	3,1% par an	2,55% par an

(1) Financement du cycle d'exploitation

(2) Financement pour le développement d'un implant

(3) Financement d'une innovation

(4) *Prêts garantis par l'Etat liés au Covid-19*

En février 2024, un accord signé avec les banques a permis à la société de rallonger la durée de remboursement des emprunts restant dus au 31 décembre 2023 de 9 mois.

Le montant des remboursements au cours de l'exercice 2025 s'élève à 2 369 K€.

## Note 12 : Emprunts et dettes financières diverses

### Principes comptables

#### Avances conditionnées

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société ou pour la prospection commerciale territoriale, dont les remboursements sont conditionnels, sont présentées au passif sous la rubrique « Emprunts et dettes financières divers » et leurs caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en subvention.

#### Subventions

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

### Synthèse

Les emprunts et dettes financières divers sont composés d'avances remboursables accordées par des organismes publics (BPI Assurance prospection) et d'un prêt à taux zéro pour l'innovation BPI France.

Le tableau ci-dessous présente la composition et l'évolution des emprunts et dettes financières divers :

EVOLUTION DES AVANCES REMBOURSABLES (Montant en K euros)	BPI Assurance Prospection	BPI - Prêt à taux zéro pour l'innovation Tresse Jazz	Prêt Région Nouvelle Aquitaine	Escompte CIR	Total
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>41</b>	<b>120</b>	<b>72</b>	<b>64</b>	<b>298</b>
(+) Encaissement	-				-
(-) Remboursement	(17)	(120)	(72)	(64)	(274)
(+/-) Autres mouvements					-
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>24</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>24</b>


#### 12.1 Assurance prospection BPI France

En Juillet 2018, la Société a signé un contrat d'assurance prospection avec BPI France couvrant les zones « Allemagne » et « Royaume-Uni ».

Le montant des dépenses de prospection couvertes par le contrat pour l'ensemble de la période de garantie est de 300 K€ avant application d'une quotité garantie de 65%.

La Société a perçu 98 K€ au titre de cette avance en août 2018 et 98 K€ en août 2021.

Sur la base du chiffre d'affaires réalisé sur ces zones géographiques au cours de la période de prospection, de juin 2018 à juin 2024, le montant du remboursement est révisé en 2023 à 100 K€.



La période d'amortissement couvre du 31 décembre 2024 au 30 septembre 2027, selon le calendrier suivant :

- Année 2025 : 17 K€
- Année 2026 : 14 K€
- Année 2027 : 10 K€

### **12.2 Prêt à taux zéro pour l'innovation BPI France – Implant à tresse Jazz**

En juin 2016, la Société a obtenu l'accord de Bpifrance pour un prêt à taux zéro pour l'innovation d'un montant de 800 K€ pour le « développement et l'évaluation clinique de l'implant à tresse Jazz pour des chirurgies du rachis dégénératif (notamment sécurisation ou remplacement de vis pédiculaires) ». Les fonds ont été reçus par la Société le 19 août 2016, déduction faite des frais d'instruction de 24 K€.

Ce prêt possède les caractéristiques suivantes :

- Différé de remboursement de 3 ans ;
- Remboursement de 40 K€ par trimestre à compter du 31 juillet 2019 jusqu'au 30 avril 2024.

Le solde de ce prêt à taux zéro pour l'innovation BPI France s'élève à 320 K€ au 31 décembre 2023.

En février 2024, la Société a signé un accord avec Bpifrance permettant de rallonger la durée de remboursement des emprunts restant dus au 31 décembre 2023 de 9 mois.

Ce prêt est soldé au 31 décembre 2025.

### **12.3 Contrat d'aide de la Région Nouvelle-Aquitaine**

Le 21 mai 2019, la Société a obtenu un prêt court terme de la Région Nouvelle-Aquitaine pour un montant de 500 K€.

Ce prêt présente les caractéristiques suivantes :

- Durée : 12 mois à compter de la date de la délibération relative à l'octroi de l'aide, soit avant le 01/04/2020 ;
- Taux : 0% ;
- Modalité de remboursement : In fine dans un délai de 18 mois ;
- Garantie accordée par la Société : nantissement du fonds de commerce.

Dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19, la société avait négocié avec la Région un nouvel échéancier, qui permet d'échelonner le paiement de l'aide du 1<sup>er</sup> avril 2023 jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2024.

En février 2024, la Société a signé un nouvel accord avec la Région Nouvelle Aquitaine permettant de rallonger la durée de remboursement des emprunts restant dus au 31 décembre 2023 de 9 mois.

Ce prêt est soldé au 31 décembre 2025.

## Note 13 : Echéances des dettes à la clôture

ETATS DES DETTES (Montants en K euros)	31/12/2025			
	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
<b>Emprunts et dettes assimilées</b>				
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	3 083	2 879	204	-
Emprunts et dettes financières diverses	24	14	10	-
<b>Total des emprunts et dettes assimilées</b>	<b>3 107</b>	<b>2 892</b>	<b>214</b>	<b>-</b>
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>				
Fournisseurs et comptes rattachés	7 555	4 160	3 395	-
<b>Total des fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>7 555</b>	<b>4 160</b>	<b>3 395</b>	<b>-</b>
<b>Autres dettes</b>				
Personnel et comptes rattachés	288	288	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	464	464	-	-
Autres impôts, taxes et versements assimilés	123	123	-	-
Autres dettes diverses	36	36	-	-
<b>Total des autres dettes</b>	<b>912</b>	<b>912</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Produits constatés d'avance</b>				
Produits constatés d'avance	14	14	-	-
<b>Total des produits constatés d'avance</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total général</b>	<b>11 586</b>	<b>7 977</b>	<b>3 609</b>	<b>-</b>

Les dettes fournisseurs sont constitués de dettes fournisseurs avec le groupe Sanyou Medical (Shanghai Sanyou Medical et SMTP) pour un montant de 5 830 K€.

La Société bénéficie de facilités de paiements étendues avec le groupe Sanyou Medical (Shanghai Sanyou Medical et SMTP), lui permettant de financer en partie son besoin en fonds de roulement.

## Note 14 : Détail des charges à payer

Les charges à payer s'analysent comme suit au cours des deux exercices présentés :

DETAIL DES CHARGES A PAYER (Montants en K euros)	31/12/2025	31/12/2024
<b>Emprunts obligataires</b>		
Intérêts courus à payer	-	-
<b>Total emprunts obligataires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		
Fournisseurs - Factures non parvenues	558	615
<b>Total dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>558</b>	<b>615</b>
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		
Personnel - provision congés payés	207	247
Personnel charges à payer	197	211
Charges sociales à payer	24	17
Etat - charges à payer	36	26
<b>Total des dettes fiscales et sociales</b>	<b>464</b>	<b>501</b>
Autres dettes	-	0
<b>Total autres dettes</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total général</b>	<b>1 021</b>	<b>1 116</b>

## Note 15 : Chiffre d'affaires

### Principes comptables

La reconnaissance du revenu dépend de la nature des ventes réalisées par la Société :

- **Ventes export à des distributeurs ou à ses filiales de distribution** : le transfert de propriété intervient lors de l'enlèvement des marchandises chez Implanet (incoterms : EXWORKS). Les contrats ne comportent pas de clauses spécifiques de retours.
- **Ventes France et UK à des hôpitaux et cliniques** : la facturation intervient lors de la pose effective de l'implant sur un patient à partir des informations communiquées par les établissements de santé.
- **Ventes France à des distributeurs** :
  - des instruments et un jeu d'implants sont mis à disposition des établissements de santé (instruments en immobilisations chez Implanet et implants en stock consignment),
  - la facturation aux distributeurs intervient le jour de la pose des implants, générant un réassort du stock en consignment.
- **Ventes France et UK via des agents commerciaux** :
  - la facturation des établissements de santé est réalisée en direct par Implanet dès communication des informations liées à la pose des implants,
  - la commission des agents est enregistrée en autres achats et charges externes.

Le chiffre d'affaires de la Société est composé essentiellement de la commercialisation d'implants orthopédiques.

### Synthèse

Le chiffre d'affaires par zone géographique pour les deux exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024 est le suivant :

<b>CA PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (Montants en K euros)</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
France	3 600	3 029
Reste du monde	4 153	2 591
<b>Total chiffre d'affaires par zone géographique</b>	<b>7 752</b>	<b>5 620</b>

## Note 16 : Produits et charges financiers

### Principes comptables

Le résultat financier est notamment constitué des éléments suivants :

- Charges d'intérêts liées au factor et aux emprunts ;
- Dotations relatives à la prime d'émission sur emprunt obligataire ;
- Dotations et reprises pour dépréciation du compte courant avec ses filiales ;
- Et aux pertes et gains de changes.

Suite au règlement ANC n°2015-05 du 02/07/2015 les écarts de change relatifs à des opérations commerciales ne sont plus comptabilisés dans le résultat financier mais dans le résultat d'exploitation



## Synthèse

<b>PRODUITS FINANCIERS</b> <b>(Montants en K euros)</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Gains de change	3	5
Produits d'intérêts	0	0
Reprise pour dépréciation du compte courant Implanet America	1 163	3 987
Reprise de dépréciation sur actions propres	-	-
Reprise de provision pour perte de change	132	-
<b>Total des produits financiers</b>	<b>1 298</b>	<b>3 992</b>

<b>CHARGES FINANCIERES</b> <b>(Montants en K euros)</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Pertes de change	105	19
Provision pour risque de pertes de change	80	33
Dotation pour dépréciation du compte courant filiales	-	35
Dotation pour dépréciation des titres de filiales	1 717	5 487
Dotation de la prime d'émission sur obligations	-	122
Abandon de comptes courant d'associés	1 143	-
Charges d'intérêts	138	84
<b>Total des charges financières</b>	<b>3 183</b>	<b>5 780</b>

La société a procédé en 2025 à des abandons en compte courant d'associés à hauteur de 700 K€ pour OSD et 443 K€ pour IMPLANET GmbH.

### Note 17 : Produits et charges exceptionnels

#### Distinction Résultat courant et Résultat exceptionnel

Le règlement ANC n°2022-06, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2025, est venu apporter une nouvelle définition du résultat exceptionnel :

« Art. 513-5

*Sont comptabilisés en résultat exceptionnel les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel.*

*Un événement est majeur lorsque ses conséquences sont susceptibles d'avoir une influence sur le jugement que les utilisateurs des documents de synthèse peuvent porter sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entité ainsi que sur les décisions qu'ils peuvent être amenés à prendre.*

*Un événement inhabituel est un événement qui n'est pas lié à l'exploitation normale et courante de l'entité. Un événement est présumé inhabituel lorsqu'un même événement ne s'est pas produit au cours des derniers exercices comptables et qu'il est peu probable qu'il se reproduise au cours des prochains exercices comptables. »*

Les écritures comptables d'origine purement fiscale, comme les amortissements dérogatoires, aux changements de méthode inscrits en résultat et aux corrections d'erreurs sont toujours comptabilisées en résultat exceptionnel.

Ainsi, au 31 décembre 2025, la Société a uniquement comptabilisé des amortissements dérogatoires en résultat exceptionnel.

Au 31 décembre 2024, la Société présentait en résultat exceptionnel les produits et charges dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise (Art. R123-192 du code de commerce). Ainsi, certains produits et charges présentant un caractère significatif, inhabituel ou non récurrent étaient comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

## Synthèse

<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b> <b>(Montants en K euros)</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Produits de cession de l'activité Madison	-	850
Boni provenant du rachat d'actions propres	-	-
Reprise sur provision pour litige	-	-
Produits exceptionnels divers	-	29
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>-</b>	<b>879</b>

<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b> <b>(Montants en K euros)</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Valeur nette comptable des éléments de l'actif cédés	-	0
Dotations amortissements dérogatoire	64	64
Mali provenant du rachat d'actions propres	-	-
Charge exceptionnelle sur litige	-	-
Charges exceptionnelles diverses	-	76
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>64</b>	<b>141</b>

Sur l'exercice 2024, le résultat exceptionnel est principalement composé :

- du solde du prix de cession des actifs Madison à la société SERF pour un montant de 850 K€ ;
- de la quote-part de subvention de la Région Nouvelle Aquitaine pour accompagner l'entreprise dans le cadre du soutien d'un projet collaboratif innovant pour 29 K€ ;
- et de la dotation aux amortissements dérogatoires sur les frais d'acquisition de la filiale OSD pour 64 K€.

### Note 18 : Impôts sur les bénéfices

La Société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt.

Les montants comptabilisés en compte de résultat au titre de l'impôt sur les sociétés sont des produits relatifs au Crédit Impôt Recherche (CIR) et Crédit d'Impôt Innovation (CII) et se sont élevés à :

- 59 K€ en 2024
- 12 K€ en 2025

<b>CREDITS D'IMPÔTS</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Crédit d'impôt recherche	12	50
Crédit d'impôt innovation	-	8
<b>Total des crédits d'impôts</b>	<b>12</b>	<b>58</b>

Le montant des déficits fiscaux indéfiniment reportables dont dispose la Société s'établit à 91 256 K€ au 31 décembre 2025.

Le taux d'impôt applicable en 2025 à la Société est le taux en vigueur en France, soit 25%.

## Note 19 : Parties liées

### 19.1 Transactions avec des parties liées

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante de la Société, avec ses filiales. Toutes les transactions avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marchés.

Informations au titre des opérations réalisées avec les principaux actionnaires et les organes d'administration, de direction ou de surveillance			
Désignation du tiers	Nature de la relation avec le tiers	Montant des transactions réalisées avec le tiers au cours de l'exercice (en K€)	Autres informations
<b>Sanyou Medical</b>	Entité ayant le contrôle du Groupe	522	Ventes avec une partie liée
		2 320	Achats auprès de parties liées
		-	Montant dû par les parties liées
		4 290	Montant dû aux parties liées
<b>SMTP</b>	Filiales de la société ayant le contrôle du Groupe	-	Ventes avec une partie liée
		1 084	Achats auprès de parties liées
		-	Montant dû par les parties liées
		1 657	Montant dû aux parties liées

### 19.2 Rémunérations des dirigeants (hors attribution d'instruments de capital)

En application de l'article 531-3 du Plan Comptable Général, sont à considérer comme des dirigeants sociaux d'une Société Anonyme à conseil d'administration le Président du conseil d'administration, les directeurs généraux ainsi que les administrateurs personnes physiques ou morales (et leurs représentants permanents).

Aucun avantage postérieur à l'emploi n'est octroyé aux membres du conseil d'administration.

Les rémunérations dues aux dirigeants d'Implanet au cours des exercices 2025 et 2024 sont les suivantes :

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX (Montants en K€)	31/12/2025	31/12/2024
Rémunérations fixes dues	382	373
Rémunérations variables dues	-	-
Rémunérations exceptionnelles	-	-
Avantages en nature	38	36
Rémunérations en tant qu'administrateurs (jetons de présence)	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>420</b>	<b>409</b>

Les modalités d'allocation des parts variables sont établies en fonction de critères de performances.

Pour les attributions d'instruments de capitaux propres attribuées à des dirigeants cf. Note 8.5.

## Note 20 : Engagements donnés

### 20.1 Indemnité de départ à la retraite

#### Principes comptables

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle.

Ces engagements ne font pas l'objet de provisions mais figurent dans les engagements hors bilan ci-dessous.

#### Méthodologie de calcul

Conformément à la recommandation ANC 2013-02 du 7 décembre 2013 modifiée le 5 novembre 2021, la Société applique les dispositions relatives à la norme IAS 19 (méthode 2) pour l'évaluation des engagements de retraite relatifs aux indemnités de départs en retraite.

La méthode de répartition des droits à prestations du régime à prestations définies des indemnités de départ en retraite est effectuée de façon linéaire à partir de la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation, c'est-à-dire la date avant laquelle les services rendus par le membre du personnel n'affectent ni le montant ni l'échéance des prestations.

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements d'Implanet en matière d'indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives.

Ce montant est déterminé aux différentes dates de clôture sur la base d'une évaluation actuarielle qui repose sur l'utilisation de la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte la rotation du personnel et des probabilités de mortalité.

#### Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	31/12/2025		31/12/2024	
	Cadres	Non cadres	Cadres	Non cadres
Age de départ à la retraite	Départ volontaire entre 65 et 67 ans			
Conventions collectives applicables aux dates de clôture présentées	Métallurgie Ingénieurs et Cadres	Métallurgie Gironde Landes	Métallurgie Ingénieurs et Cadres	Métallurgie Gironde Landes
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA)	3,50%		3,10%	
Table de mortalité	INSEE 2024		INSEE 2024	
Taux de revalorisation des salaires	2,00%		2,00%	
Taux de turn-over	Moyen (table AG2R)		Moyen (table AG2R)	
Taux de charges sociales	47%	39%	47%	39%

#### Engagements calculés

Les engagements calculés pour indemnités de départ à la retraite s'analysent comme suit :

<b>INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE (Montants en K euros)</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Montant des engagements	224	217

## 20.2 Baux commerciaux

### Locations immobilières

Implanet SA a conclu le bail commercial suivant :

Ensemble immobilier (bâtiments administratif et logistique) :

Adresse Technopole Bordeaux Montesquieu, allée François Magendie, 33650 Martillac

Durée 1<sup>er</sup> avril 2025 – 31 mars 2028

Départ anticipé Possible à compter de la première triennale

Loyer annuel HT HC 237 K€

La Société entend renouveler le bail pour de nouvelles périodes triennales de 3, 6 et 9 ans.

### Charges et engagements

Le montant des loyers comptabilisés à fin 2025 et les engagements jusqu'à la prochaine période triennale s'analysent comme suit :

Lieu	Contrats de location immobilière	Date de début effectif du bail	Date de fin du bail	Charges de location HC au 31/12/2025	31/12/2025 Engagement jusqu'à la prochaine période de résiliation		
					A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
MARTILLAC	Ensemble immobilier (bâtiments administratif & logistique)	01/10/2016	31/03/2034	237	237	296	

## 20.3 Contrat d'affacturage

La Société utilise l'organisme d'affacturage CofaCrédit (ou « factor ») pour se financer en lui cédant les créances d'origine France et export. A la clôture des deux exercices présentés, les encours de tirage (montants escomptés à la date de clôture), ainsi que les charges financières découlant de l'utilisation du factor sont les suivants :

<b>ORGANISME D'AFFACTURAGE (Montants en K euros)</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
En-cours du financement factor	1 488	613
<b>Total dettes factor</b>	<b>1 488</b>	<b>613</b>
Commissions tirage factor	31	37
Intérêts sur tirage factor	39	23
<b>Total charges factor</b>	<b>70</b>	<b>60</b>

La contrepartie de la cession des créances clients au factor est versée en trésorerie par l'organisme.

Le risque client, pouvant provenir d'un impayé sur les encours de tirage, n'est pas transféré à l'organisme d'affacturage mais reste supporté par Implanet. La Société réintègre dans ses comptes clients, les créances cédées au factor dès lors que ce dernier eut fait l'objet d'un impayé par un client et qu'il les eut rétrocédés à Implanet ; ces créances font l'objet d'une provision pour dépréciation dès la connaissance de risques avérés.

Les commissions d'affacturage et de commissions de financement sont comptabilisées en résultat opérationnel. Le montant du fonds de garantie des contrats d'affacturage s'élève à la clôture à 108 K€ et est constaté à l'actif (cf. note 5.2).

## **20.4 Autres engagements financiers**

### **Crédits et remises documentaires**

Le Société peut mettre en place des crédits ou remises documentaires sur certains marchés. Aucun crédit ni remise documentaire n'est en cours à la clôture des deux exercices présentés.

### **Nantissement de comptes à terme et bons moyen terme**

- Néant.

### **Cautions bancaires**

- Caution bancaire de 10 K€ auprès de la Banque Société Générale pour le compte d'Implanet au profit de la Société TOTAL.
- Les prêts garantis par l'Etat font l'objet d'une garantie à hauteur de 90 %.

### **Covenant au titre du contrat assurance prospection Bpifrance**

Le contrat assurance prospection signé avec Bpifrance prévoit que le contrat pourra être résolu si les capitaux propres de la Société Implanet SA, incluant les comptes courants d'associés bloqués, ne sont pas maintenus à hauteur de 4 M€ pendant toute la durée du contrat. La dette sur ce contrat s'élève à 24 K€ au 31 décembre 2025.

### **Nantissement du Fonds de commerce**

- Néant

### **Note 21 : Engagements reçus**

Sanyou Medical s'est également portée garante du remboursement des prêts des fonds de roulement à court terme souscrits en avril 2025 et décembre 2025 auprès de SPD Bank (cf. note 11).

## Note 22 : Effectifs

Les effectifs moyens de la Société Implanet au cours des deux derniers exercices sont les suivants :

EFFECTIFS MOYENS EMPLOYES PENDANT L'EXERCICE	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)
Ouvriers	-	-
Employés, techniciens et agents de maîtrise	12,9	11,3
Cadres et ingénieurs	24,6	24,9
<b>Total effectifs moyens</b>	<b>37,5</b>	<b>36,2</b>

## Note 23 : Gestion et évaluation des risques financiers

Implanet peut se trouver exposé à différentes natures de risques financiers : risque de crédit et risque de liquidité notamment. Le cas échéant, Implanet met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique d'Implanet est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation.

### Risque de taux d'intérêt

Implanet n'a pas d'exposition significative au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où :

- les placements de trésorerie incluent des comptes à terme et des bons moyen terme négociables,
- aucune dette à taux variable n'a été souscrite.

### Risque de crédit

Le risque de crédit est associé aux dépôts auprès des banques et des institutions financières. Implanet fait appel pour ses placements de trésorerie à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

La Société distribue ses implants à des distributeurs et à des hôpitaux publics et privés.

Le risque crédit sur les établissements de santé et les distributeurs est faible. Par ailleurs, le délai de paiement client est conforme aux exigences de la LME.

Elle a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié.

Concernant la concentration du risque de crédit, un distributeur export représente 11% du chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2024.

Au 31 décembre 2025, un distributeur export représentait 6,5% du chiffre d'affaires consolidé.

### Risque de change

Les principaux risques liés aux impacts de change des ventes et achats en devises concernent essentiellement les transactions réalisées par la filiale américaine et les échanges intra-groupe en dollars.

Au cours des exercices clos au 31 décembre 2024 et 31 décembre 2025, la Société a eu recours à des emprunts libellés en Yuan Renminbi Chinois (CNY ou RMB) auprès de Shanghai Pudong Development Bank (« SPD Bank »). Cf. note 12.

Le Groupe n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité et ses financements contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, le Groupe ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ainsi que la présence d'une filiale aux Etats-Unis ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. Le Groupe envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

### **Risque sur actions**

La Société ne détient pas de participations ou de titres de placement négociables sur un marché réglementé.

### **Risque de liquidité**

Depuis sa création, la Société a financé son activité et sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations successives de capital, de recours à des emprunts bancaires et obligataires, d'obtention d'aides publiques à l'innovation, de prêts garantis par l'Etat et de remboursement de créances de CIR.

D'importantes dépenses liées à la recherche et au développement, aux réglementaires et au développement commercial ont été engagées depuis le démarrage de l'activité de la Société.

L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par le conseil d'administration (cf. note 2.1).

La Société continuera d'avoir des besoins de financement importants à l'avenir pour supporter le développement de ses dispositifs médicaux. L'étendue précise du financement requis est difficile à estimer avec exactitude et dépendra en partie de facteurs échappant au contrôle de la Société.

Les domaines objets d'incertitudes significatives incluent, sans toutefois s'y limiter :

- L'évolution de l'environnement réglementaire et des délais d'obtention du MDR ;
- L'approbation d'autres produits sur le marché qui réduirait potentiellement l'attrait pour ses dispositifs médicaux ; et
- Les perturbations continues et prolongées causées par les incertitudes géopolitiques (cf. note 1.3) qui pourraient impacter négativement la compétitivité et les résultats du Groupe dans certaines régions du monde.

La Société continue à étudier activement différentes solutions pour poursuivre le financement de son activité et de son développement. Ces solutions pourraient, sans être restrictives, prendre la forme de placements privés auprès d'investisseurs, la réalisation d'augmentations de capital, la mise en place d'emprunt obligataires, l'obtention de financements publics.

### **Note 24 : Evènements postérieurs à la clôture**

---

#### **Mars 2026 :**

- IMPLANET obtient l'homologation par la FDA aux États-Unis pour sa gamme de cages 3D - Swingo.

Les incertitudes géopolitiques sont décrites dans le paragraphe 1.3.



## Note 25 : Tableau des filiales et participations

---

La Société détient quatre filiales à 100%,

- Implanet America Inc. (créée fin février 2013) dont le siège social est basé, 545 Concord Avenue à Cambridge, Massachusetts, 02138, United States.
- Implanet GmbH (créée en juillet 2018) dont le siège social est basé, Schillerstrabe 4 à Frankfurt, 60313, Allemagne.
- Madison S.A.S.U. (société sans activité dormante créée en avril 2020) dont le siège social est basé Technopole Bordeaux Montesquieu, Allée François Magendie à Martillac, 33650, France.
- Orthopaedic & Spine Development S.A.S.U. (OSD) dont le siège social est basé Technopole Bordeaux Montesquieu, Allée François Magendie à Martillac, 33650, France.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capitaux propres (en monnaie locale d'opération)	Quote part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus en K€		Montants des prêts et avances consentis par la société en K€	Montants des engagements donnés en K€	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) en K€	Dividendes en K€	Observations
			Brute	Nette						
<b>Renseignements concernant les filiales (+50% du capital détenu par la société)</b>										
IMPLANET AMERICA	1 574 K\$	100%	11 786	2 999	1 993	-	3 778	(791)	-	Dépréciation sur compte courant : 1.950 K€ Taux de clôture : 1,175 Taux moyen : 1,1384
Orthopaedic Spine Development (OSD)	539 K€	100%	4 598	2 398	927	-	1 912	403	-	Dépréciation sur compte courant : 554 K€
IMPLANET GmbH	(449) K€	100%	25	-	4	-	-	446	-	Société en cours de liquidation amiable Dépréciation sur compte courant : 4 K€
MADISON SASU	1 K€	100%	1	1	-	-	-	-	-	Société dormante
<b>A. Total des filiales</b>			16 410	5 399	2 924	-			-	
<b>Renseignements concernant les participations (10% à 50% du capital détenu par la société)</b>										
<b>B. Total des participations</b>			-	-	-	-			-	
<b>C. Total des filiales et des participations</b>			16 410	5 399	2 924	-			-	

## Note 26 : Honoraires du commissaire aux comptes

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	Exercice 2025	Exercice 2024
	Ernst & Young Audit	
(Montants en K€)	Montant HT	Montant HT
Honoraires afférents à la certification des comptes	79	73
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes (SACC)	12	-
<b>Sous total</b>	<b>91</b>	<b>73</b>
Autres prestations rendues	-	-
- Fiscales	-	-
- Autres	-	-
<b>Sous total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des honoraires</b>	<b>91</b>	<b>73</b>

## Note 27 : Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés

### Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés

Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom	SHANGHAI SANYOU MEDICAL CO. LTD
	Siège	NO.385 Huirong Rd, Jiading District, Shanghai, China
	N° d'indentification si entité française	N/A
	Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues	Non disponible en français ou anglais.
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus petit d'entités compris dans l'ensemble d'entités visé ci-dessus dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom	IMPLANET S.A.
	Siège	Technopole Bordeaux Montesquieu – Allée François Magendie – 33650 MARTILLAC
	N° d'indentification si entité française	493 845 341 RCS de BORDEAUX
	Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues	Sur le site internet de la société et le site de l'AMF.